

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH</b>	<b>Délibération</b>
		<b>N° 2024_5_1</b>

Convocation du 26 juin 2024

Le premier juillet 2024 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Delphine AZNAR, M. Gérard ALAZARD, M. Pierre BALTENWECK, M. Pierre BORREDON, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Christina GARRIGUES, Mme Lydie LAFON, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Claudine AUDOIN

**ÉTAIENT ABSENTS :**

./.

**EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :**

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** M. Pierre BALTENWECK

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Délibération n° 2024\_5\_1 : Signature Contrat Bourg Centre**

Monsieur le Maire expose que la Région Occitanie a validé la mise en place d'un dispositif en faveur du développement et de l'attractivité des bourgs-centres et des communes rurales par délibération de la Commission permanente en date du 16 décembre 2016.

La commune de LUZECH a candidaté à ce programme : « Bourgs-Centres Occitanie » en 2021 (voir dossier de candidature en annexe).

Le dispositif Régional est un dispositif évolutif, qui s'adapte aux différents programmes et contrats territoriaux (Contrat de Relance Territoriale Ecologique – CRTE, Contrat Territorial Occitanie – CTO, et plus récemment le Pacte Vert).

Suite à la lancée du programme Petites Villes de Demain, une stratégie de revitalisation commune aux deux dispositifs a été établie en 2023, puis mise à jour en 2024, pour la commune. Elle repose notamment sur une étude de revitalisation menée entre 2021 et 2023, suivie par le chef de projet PVD. Cette stratégie est présentée dans le Contrat Bourgs-Centres Occitanie pour les communes de Prayssac, Puy l'Evêque et Luzech (voir Contrat Bourgs-Centres Occitanie en annexe).

Cette Stratégie a été validée par l'ensemble des partenaires lors du Comité de Projet valant Comité de Pilotage Petites Villes de Demain et Contrats Bourgs Centres Occitanie du lundi 10 juin 2024.

Vu, la délibération n° 2021\_3\_5 de la Commune de LUZECH, du 09 juin 2021, autorisant le maire à déposer le dossier de pré-candidature auprès de la Région,

Vu, la délibération N°CP/2022-10/12.16 de la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie du 19 octobre 2022, portant sur l'adaptation des dispositifs d'intervention régionaux en lien avec les nouveau contrats territoriaux Occitanie 2022-2028,

Afin de pouvoir bénéficier de ce programme, le Conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le Contrat Bourgs-Centres Occitanie,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre du Contrat Bourgs-Centres Occitanie.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
16	Présents : 15 Procurations : 0	Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 02/07/2024  DATE DE MISE EN LIGNE : 02/07/2024	Pour expédition conforme,  Le Maire,  Monsieur Bernard PIASER
--	---